

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016
A 20 HEURES SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil seize, le premier avril à 20h00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **21 mars 2016**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, Nathalie BELARDI, François SALING, Fabrice DAMILO, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Walter GATTERA, Souhaila BOUKROUNA, Dominique LEBLANC, Jean PROFIT, Frédéric BAUMANN, Lucienne DESOGUS, Céline HOTTIER, Linda ALESSI et Dominique MERTZ.

Absents excusés et procurations :

Samaye TURKELI donne procuration à Eliane FISCHER
Areskya MEZIANI donne procuration à François SALING
Isabelle FILORIZZO donne procuration à Walter GATTERA
Yves HERMAN

Approbation de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à **l'unanimité**.

Proposition de points à rajouter

Le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'un trottoir rue de Cocheren.
- Délibération relative à l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins, pigeonniers et colombiers.
- Motion de soutien au régime local.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner comme secrétaire de séance : François SALING.

I) FINANCES

I.A. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

1a. Budget Principal

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, le Maire s'étant retiré, :

- **d'adopter** le compte administratif 2015 du service principal comme suit :

Budget Principal

REALISATIONS	SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	POUR INFO
EXERCICE 2015	FONCTIONNEMENT	1 133 485,72 €	1 461 454,15 €	EXCEDENT 327 968,43 €
	INVESTISSEMENT	1 630 744,52 €	1 403 661,08 €	DEFICIT - 227 083,44 €
REPORTS				
EXERCICE 2014	FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
	INVESTISSEMENT	- €	84 832,52 €	84 832,52 €
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		2 764 230,24 €	2 949 947,75 €	185 717,51 €
RESTES A REALISER REPORT EN 2016	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	1 008 100,00 €	840 320,00 €	- 167 780,00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 133 485,72 €	1 461 454,15 €	327 968,43 €
	INVESTISSEMENT	2 638 844,52 €	2 328 813,60 €	- 310 030,92 €
TOTAL CUMULE		3 772 330,24 €	3 790 267,75 €	17 937,51 €

Affectation du résultat (budget principal 2015)

Après avoir pris connaissance des résultats figurant au compte administratif 2015 le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'affecter** le résultat cumulé de la **section de fonctionnement** comme suit :

Résultat de l'exercice des budgets principal et assainissement :

<u>Résultat d'investissement du budget principal :</u>	- 142.250,92 €
<u>Résultat de l'investissement du service assainissement :</u>	- 48.610,49 €
<u>Total cumulé du budget primitif et du budget de l'assainissement :</u>	- 190.861,41 €

<u>Restes à réaliser en dépenses :</u>	1.008.100 €
<u>Restes à réaliser en recettes :</u>	840.320 €

Solde des restes à réaliser : - 167.780 €

Besoin d'autofinancement de la section d'investissement = 358.641,41

<u>Résultat de fonctionnement du budget principal :</u>	327.968,43 €
<u>Résultat de fonctionnement du service assainissement :</u>	75.605,46 €

Total cumulé du fonctionnement du budget primitif et du budget assainissement : **403.573,89 €**

Compte tenu du résultat de la **section d'investissement** soit un déficit de **190.861,41€** et du solde des restes à réaliser repris au budget primitif 2015 soit un déficit de **167.780€**, le besoin de financement de la section d'investissement est donc de **358.641,41 €**. L'affectation en réserves (compte 1068) se montera à **358.641,41 €**.

L'excédent de 44.932,89 € sera quant à lui repris au compte 002 de la section de fonctionnement.

1b.Compte administratif 2015 - service de l'assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le Maire s'étant retiré :

- **d'adopter** le compte administratif 2015 du service assainissement comme suit :

REALISATIONS	SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	POUR INFO
				EXCEDENT
EXERCICE 2015	EXPLOITATION	11 821,50 €	20 456,00 €	8 634,50 €
	INVESTISSEMENT	64 650,66 €	54 711,31 €	DEFICIT
				- 9 939,35 €
REPORTS				
EXERCICE 2014	EXPLOITATION		66 970,96 €	- €
	INVESTISSEMENT	38 671,14 €		- €
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	115 143,30 €	142 138,27 €	26 994,97 €
RESTES A REALISER REPORT EN 2016	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	11 821,50 €	87 426,96 €	75 605,46 €
	INVESTISSEMENT	103 321,80 €	54 711,31 €	- 48 610,49 €
	TOTAL CUMULE	115 143,30 €	142 138,27 €	26 994,97 €

L'affectation du résultat de service de l'assainissement sera réalisé sur le budget principal dans la mesure où la compétence assainissement a été transféré depuis le 1^{er} janvier 2016 à la Communauté d'Agglomération de Forbach « Porte de France ».

I.B. Approbation des comptes de gestion du trésorier

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les comptes de gestion du trésorier (service principal et assainissement 2015) qui présentent les mêmes résultats.

I.C. Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter le budget primitif de l'année 2016 qui s'équilibre comme suit :**

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1.448.319 €
- recettes : 1.448.319 €

Section d'investissement :

- dépenses : 1.916.031 €
- recettes : 1.916.031 €

I.D. Vote du taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le taux des impôts locaux pour 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,13 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,00 %

I.E. Demandes de subventions

Le conseil municipal décide de délibérer comme suit sur les demandes suivantes :

A.I.P.S. – Freyming Merlebach

Reconduction à l'unanimité du versement à l'AIPS de la subvention de **5.370 €** pour l'exercice 2016.

A.S.B.H. – Secteur « Femmes ».

A l'unanimité moins une abstention (Lucienne DESOGUS)

- **Le versement d'une subvention de 600 €**
- **L'acquisition** de différents matériels nécessaires au fonctionnement du secteur « Femmes » et de le mettre à disposition de l'ASBH. Cette mise à disposition sera soumise à la signature d'une convention bipartite (ASBH/ Commune).

« P'tits Bouts » de Thédinq (école maternelle)

L'association les P'tits Bouts de Thédinq créée le 17 novembre 2015 a pour objet l'organisation de manifestations afin de pouvoir financer du matériel pédagogique et ou des activités scolaires et de participer à l'animation dans les deux écoles du village.

Cette association sollicite une subvention de 184,50 € pour couvrir la cotisation assurance annuelle souscrite auprès du Crédit Mutuel de Farébersviller.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité moins une abstention Dominique MERTZ :**

- ▶ **d'allouer** une subvention de **184,50 €** à l'association 'Les P'tits Bouts' de Thédinq (école maternelle) et destinée à couvrir la cotisation d'assurance annuelle souscrite auprès du Crédit Mutuel de Farébersviller.

Association « Le Chardon »

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité :**

- **de reconduire**, pour l'exercice 2016, sa subvention de 500 € auprès de l'association du Chardon de Thédinq en vue de l'organisation de la Fête de la Musique.

II) TRAVAUX

II.A. Eglise Sainte-Marquerite Travaux de ravalement de l'église

La commission des finances qui s'est réunie le 9 mars 2016 a statué sur les travaux de ravalement et de zinguerie de la façade de l'église. Cette commission propose de revenir sur le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux.

En effet le devis de l'entreprise SCHWARTZ de Bitche est plus détaillé que celui de l'entreprise TURRI de Creutzwald.

Aussi il y a lieu de délibérer une seconde fois sur ce point et quant au choix de l'entreprise qui réalisera ces travaux.

Par conséquent le conseil municipal décide de modifier sa délibération du 11 février 2016 et

- **de retenir** l'entreprise SCHWARTZ de Bitche pour les travaux de réhabilitation de la façade de l'église comme suite à son devis en date du 23 février 2016 d'un montant HT de 38.418 € soit TTC de 46.101,60 €.
- **d'autoriser** le Maire à lancer la commande.
- **de solliciter** du Conseil de Fabrique de l'Eglise une participation de 20.000 €.

S'agissant des travaux de zinguerie, ils seront réalisés par une entreprise spécialisée pour un montant maximum de 6.650 €.

II.B. FNADT 2^{ème} tranche - Quartier Sud Avenants aux lots 1 et 2

Le Conseil Municipal, vu la réunion de la Commission d'Adjudication et d'Appel d'offres du 21 mars dernier, décide, **à l'unanimité**,

- **d'adopter** les avenants aux lots 1 et 2 entrant dans le cadre des travaux de 2^{ème} tranche du FNADT et détaillés ci-après :

Lots	entreprises	Montant HT	Montant TTC	Avenant HT	Montant HT	Montant TTC
1	Eurovia	774 088,26 €	928 905,91 €	94 679,25 €	868 767,51 €	1 042 521,01 €
2	SAG Vigilec	168 649,84 €	202 379,81 €	20 716,47 €	189 366,31 €	227 239,57 €

- **d'autoriser** le Maire à signer les avenants ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

II.C. FNADT 2^{ème} tranche Avenant à la mission SPS – APAVE – suite allongement du délai des travaux Avenant n° 2

Par délibération du 19 septembre 2014 le Conseil Municipal avait attribué la mission SPS (sécurité prévention santé) à l'APAVE de Saint-Avold.

Le contrat initial prévoyait une date prévisionnelle de fin de travaux fixée au 30 novembre 2015, la fin de chantier ayant été repoussée au 2 avril 2016 (le redémarrage du chantier ayant eu lieu pour un mois le 2 mars 2016).

Compte tenu de ces éléments l'APAVE nous a établi un avenant de 450 € HT à la mission SPS. Le contrat de mission SPS passe donc de **3.287 € HT soit 3.737 € HT soit 4.480,40 € TTC.**

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide à l'unanimité :

- **d'accepter** l'avenant d'un montant de **450 € HT** établi conformément aux conditions générales du contrat initial ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces y relatives.

II.D. Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de solliciter** une subvention au titre de la **DETR 2016** pour les travaux de ravalement de façade de la salle Alti-Bihn et de fourniture et pose de nouvelles fenêtres et volets.

Le plan de financement est le suivant :

Libellés des dépenses	Montant HT	Libelles des recettes	Montant HT
TRAVAUX		subventions escomptées	
Travaux de ravalement de la Salle Alti-bihn - devis TURI	10 776 €	Subvention DETR 40%	7 758 €
Fourniture - pose de fenêtres isolantes et de volets			
Devis Schmitt Théding	1 771 €	Fonds propres	
Devis Schmitt Théding	6 849 €	Commune de Théding	11 638 €
TOTAL GENERAL HT	19 396 €	TOTAL GENERAL HT	19 396 €

II.F. Demande de subvention au titre des amendes de police. Travaux de construction d'un trottoir rue de Cocheren

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de solliciter** une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour des travaux de réalisation d'un trottoir rue de Cocheren.
- **d'adopter** le plan de financement suivant :

Libellés des dépenses	Montant HT	Libelles des recettes	Montant HT
TRAVAUX		subventions	
Construction d'un trottoir rue de Cocheren		Subv. Amendes Police 30%	8 270 €
Devis TP KLEIN	27 568 €	Fonds propres	
		Commune de Théding	19 298 €
TOTAL GENERAL HT	27 568 €	TOTAL GENERAL HT	27 568 €

III) RESSOURCES HUMAINES

III.A Complément à la délibération du conseil municipal du 12 mars 2014 relative au régime indemnitaire (IEMP) suite à avancement de grade

Par délibération du 12 mars 2014, le conseil municipal avait institué au titre du régime indemnitaire l'IEMP (l'indemnité de mission des préfetures) et fixé les grades concernés et taux moyen de référence annuels. Au regard des avancements de grades, il y a lieu de compléter le tableau de la délibération indiquée ci-dessus comme suit (nouveaux grades et taux moyens de référence annuels) :

Grades concernés	Taux moyens de référence annuels
Adjoint administratif principal 1ère classe	1.478 €
Agent de maîtrise principal	1.204 €
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2 ^{ème} classe	1.478 €

Ce changement modifiera l'enveloppe globale qui est portée au total à 7.532 € (valeur 1^{er} avril 2016).

Les taux moyens de référence annuels précisés dans la délibération du conseil municipal du 12 mars 2014 et la présente délibération seront susceptibles d'évoluer suivant les circulaires publiées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

IV) URBANISME

IV.A. Echange sans soulte d'un terrain communal au quartier Allmend

- Modification de la délibération du 11 février 2016.
- Régularisation foncière Quartier Allmend

Echange sans soulte d'un terrain communal

Dans le cadre d'une régularisation foncière au quartier Allmend, M. Didier GUELLE, géomètre expert de Forbach avait été chargé de procéder à un arpentage et à l'établissement d'un procès verbal en vue d'un échange de terrain avec les consorts BENKHEDIMALLAH Fouad domicilié au 4 allée de la Forêt à Théding. L'échange porte sur deux parcelles de contenance identiques soit 0,53 ares situées en zone UB du PLU et cadastrées comme suit : section 22 numéro 306 en échange avec la parcelle section 22 numéro 304.

Au regard de l'estimation du service des domaines établie à 1.060 € pour chaque nouvelle parcelle, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité d'autoriser** le Maire :

- **à charger** la SCP Jean Schaub – Audrey Ducanos Notaires associés à Forbach de la rédaction de l'acte d'échange sans soulte. Les frais seront à la charge de M. et Mme BENKHEDIMALLAH.
- **à signer** l'acte en question ainsi que l'ensemble des pièces.

- à facturer M. et Mme BENKHEDIMALLAH, 50 % des frais de géomètre soit 497,40 €TTC.

V) MUTUALISATION

V.A. Convention constitutive du groupement de commandes (CAPF de Forbach) Mutualisation des achats par la constitution de groupement de commandes

Par délibération du 3 mars 2016 le conseil communautaire de la CAPF de Forbach a décidé d'adopter le principe de la convention de groupement de commandes, d'autoriser le président à signer cette convention et de l'autoriser à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte des collectivités.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer cette convention
- La participation financière de la commune s'établira, s'il y a marché, à 2,5 % du montant de marchés confiés (article 9.1).

V.B. Convention collecte assainissement avec la CAPF de Forbach

La commission environnement et cadre de vie de la CAPF de Forbach et le bureau ont émis un avis favorable pour la passation d'une convention entre la communauté d'agglomération de Forbach « Porte de France » et chaque commune ne disposant pas d'un fermier collecte assainissement.

Cette convention aura pour but de confier à la commune des prestations rémunérées pour certaines missions (copie du courrier de la CAPF joint en annexe de la présente note de synthèse).

La rémunération annuelle calculée pour la commune de Théding serait de 3.096,93 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention qui sera établie à cette occasion ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

VI) DIVERS

VI.A FNADT – Contrat avec la société ADL suite à la liquidation de la SASU Nord Est Ingénierie

Par jugement de la Chambre Commerciale du Tribunal d'Instance de Sarreguemines, a prononcé la liquidation judiciaire de la SASU Nord Est Ingénierie de Sarreguemines. La poursuite d'activité a été fixée jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

Ce bureau d'études avait été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux FNADT 2^{ème} tranche. Or, compte tenu de cette liquidation, le solde de la mission ne peut se réaliser.

Il est donc proposé au conseil municipal de confier le solde la mission au Cabinet ADL de Woustviller pour un montant **TTC de 11.578,56 € soit 9.648,80 € HT** et regroupant les missions DET (direction étude travaux) et AOR (assistance opération réception).

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide **à l'unanimité** :

- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives liées aux missions indiquées ci-dessus avec le cabinet d'études ADL de Woustviller pour un montant **HT de 9.648,80 € soit TTC de 11.578,56 €**.
- **d'en informer** Me LOTT, liquidateur.

VI.B. Délibération décidant d'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardin, soumis à déclaration préalable sur le territoire de la commune de Théding

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 ;

Vu la délibération du 20 septembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'exonérer en totalité** en application de l'article L. 331-9 8° du code de l'urbanisme, les abris de jardin de moins de 20 m², soumis à déclaration préalable. Cette exonération prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

VI.C. Motion de soutien au régime local

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la ville de **THEDING**, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h25.